

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 19 juillet 2010

Permis délivré pour le Nereus à Ganshoren!

C'est une étape décisive qui vient d'être franchie dans le dossier de la rénovation du Nereus, la piscine de Ganshoren: le Fonctionnaire-Délégué vient en effet, ce 16 juillet, de délivrer le permis d'urbanisme pour permettre sa rénovation complète!

Pour rappel, la rénovation de cette piscine s'inscrit dans le cadre du **Plan Piscines**, initié en 2005 par Emir Kir, Ministre en charge du Sport à la COCOF, pour lequel d'importants budgets ont été alloués via les accords de coopération Beliris (13.250.000 €). Au total, ce sont sept piscines communales qui sont concernées par ce plan (Ganshoren, Ixelles, Molenbeek, Saint-Gilles, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Laeken). Il s'agit pour elles de réaliser tantôt des travaux d'envergure, visant à rénover l'ensemble du complexe (comme c'est le cas pour Ganshoren), tantôt de réaliser des interventions plus ponctuelles. Certains de ces travaux sont déjà achevés.

Pour la réalisation du chantier de la piscine de Ganshoren, un budget de 4.050.000€ est d'ores et déjà réservé dans le cadre des accords de coopération. Il couvrira pratiquement l'ensemble du coût de la rénovation.

Le permis délivré permettra, notamment, de:

- mettre les bassins en conformité avec les normes en vigueur en matière, notamment, de traitement des eaux et veiller à une utilisation rationnelle de l'énergie (eau et air);
- rénover les vestiaires et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite;
- revoir les étanchéités des deux bassins et des plages de la piscine ;
- rénover la cafétéria ;
- créer des lieux de stockage pour les produits de traitement de l'eau.

.....

Ce permis délivré, Beliris peut désormais s'atteler à la phase d'adjudication des travaux.

« C'est une étape attendue de longue date qui vient d'être franchie, indique Emir Kir, Secrétaire d'Etat en charge de l'Urbanisme. Avec ce permis, on voit le bout du tunnel dans ce dossier qui n'a que trop duré. Rappelons que cette piscine est fermée depuis 7 ans! Je me réjouis que les habitants de Ganshoren et des communes avoisinantes soient bientôt dotés d'une nouvelle piscine, bien méritée. »

Pour Michèle Carthé, Bourgmestre de Ganshoren, la délivrance du permis d'urbanisme représente l'aboutissement d'un long processus de coopération entre l'Etat Fédéral, la Région Bruxelloise et la Commune de Ganshoren qui a suivi pas à pas la procédure afin d'assurer une rénovation de qualité essentiellement financée par l'Etat Fédéral, sans alourdir donc les finances communales en voie de redressement... Ganshoren espère que Beliris lance sans attendre la phase de désignation de l'entrepreneur afin que les travaux débutent au plus vite !

Contacts presse:

- Pour le Cabinet d'Emir Kir: Fabienne Defrance 02/506.34.19 ou 0499/588.300
 - Pour la Commune de Ganshoren : la Bourgmestre Michèle Carthé: 0477/583883
-